



**Commission scolaire
des Chic-Chocs**

OFFRE D'EMPLOI

ENSEIGNANT(E) EN SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS

NUMÉRO D'AFFICHAGE : ARH1819-065

CATÉGORIE D'EMPLOI : FORMATION PROFESSIONNELLE

TÂCHE :

402 HEURES D'ENSEIGNEMENT POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

SECTEUR :

CENTRE DE FORMATION DE LA HAUTE-
GASPÉSIE, SAINTE-ANNE-DES-MONTS
DIRECTION DU CENTRE

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT :

ENTRÉE EN FONCTION :

LE 10 OCTOBRE 2018

RÉMUNÉRATION :

SELON LA CONVENTION COLLECTIVE DU
PERSONNEL ENSEIGNANT

EXIGENCE :

- DÉTENIR UN DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS OU UNE TECHNIQUE EN SOINS INFIRMIERS OU UN BAC EN SCIENCES INFIRMIÈRES;
- UN MINIMUM DE 5 ANS D'EXPÉRIENCE PERTINENTE;
- POSSÉDER DES HABILITÉS PERSONNELLES PARTICULIÈRES DE COMMUNICATEUR ET D'ANIMATEUR;
- POSSÉDER UN PERMIS VALIDE DE L'ORDRE PROFESSIONNEL VALIDE DE L'OIIAQ OU DE L'OIIQ;
- CAPACITÉ DE SUPERVISER DES ÉLÈVES EN STAGE DANS DIVERS MILIEUX CLINIQUES INCLUANT LA PÉRINATALITÉ;
- FORMATION EN ENSEIGNEMENT SERA CONSIDÉRÉE.

SOUMETTRE UNE CANDIDATURE :

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire de demande d'emploi en ligne, au plus tard le **5 AOÛT 2018** en passant par le module *Candidatures* : <https://candidaturesinternet.cschic-chocs.qc.ca>

Vous devez également consulter la liste des [documents obligatoires à transmettre](#) pour que nous puissions considérer votre candidature.

La Commission scolaire remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

La Commission scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.

La Commission scolaire des Chic-Chocs a un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ainsi que les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à présenter leur candidature.

Tout nouvel employé à la Commission scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu'il est prévu dans la loi.

Début de l'affichage : 6 JUILLET 2018